

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ICPE PORTEL sur la commune principale de l'AIOT portel des corbières 11490 PORTEL DES CORBIERES.

La référence de votre dossier est A-4-J3I6G9FVO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/03/2024 à 15h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40830303000030**

Raison sociale **G T R**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LIEU-DIT FITOU

11510 FITOU

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **directeur général**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ICPE PORTEL**

Description des activités :

il s'agit de procéder à la valorisation de matériaux inertes issus de terrassement ou de travaux de démolition par concassage et criblage puis stockage temporaire au sol de fraction granulaires allant de 0/20 à 0/150. Cette activité sera réalisée sur les parcelles A1669 - A1668 et A1670 de la commune de Portel des Corbières. Le déploiement de cette activité de nécessite pas d'aménagement particuliers.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

portel des corbières

11490 PORTEL DES CORBIERES

X : 694433

Y : 6219259

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres Broyage,	Superficie de l'aire de transit 8500 m2	D	

2515	2515-1-b	concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	188 kW	D
------	----------	---	--------	---

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'installation produit peu de déchets. Il s'agit principalement d'impuretés contenues dans les matériaux bruts inertes à s'avoir : le fer contenu dans le béton de démolition et les plastiques. Ces déchets seront triés d'abord mécaniquement pour ce qui est du fer au moyen d'un aimant situé sur l'ensemble de concassage puis manuellement pour ce qui est des plastiques. Ils seront stockés provisoirement sur le site dans des bennes, puis acheminés vers des installations adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **les installations de concassage et de criblages seront équipées d'extincteurs afin de prévenir un éventuel départ de feu sur les machines. Les secours seront immédiatement prévenus par téléphone et cas de départ de feu. Efin le feu pourra être étouffé par dépôt de matériaux sur le foyer (opération réalisée au chargeur). L'unité de concassage sera disposée sur une plateforme dépourvue de végétation et dont les matériaux constitutifs ne sont pas propices à la propagation d'un incendie vers les zones voisines.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
il est possible d'ajouter une citerne d'eau sur place.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)